



Bulletin Veille Europe n°98 Mai 2020

Sommaire

Institutions de l'UE.....	2
COVID-19.....	2
Conseil de l'UE / Déclaration sur les droits de l'Homme au temps du COVID-19.....	3
Commission européenne / la Commission invite les États membres à prolonger jusqu'au 15 juin la restriction des déplacements non essentiels vers l'UE.....	3
Parlement européen / Débat sur les politiques Schengen, de migration et d'asile en temps de COVID-19.....	3
Autres actualités.....	4
Commission européenne / Proposition amendée du cadre financier pluriannuel de l'UE.....	4
Parlement européen / Position du Parlement européen sur le plan de relance de la Commission européenne.....	5
Agences et organes de l'UE.....	6
FRA / Guide sur la relocalisation des mineurs non accompagnés.....	6
FRA / Bulletin trimestriel sur l'asile et la migration 2020 – n°1.....	6
Frontex / Le nombre de détections aux frontières extérieures au plus bas depuis 2009.....	6
EASO / Facilitation de la relocalisation des mineurs non accompagnés depuis le Grèce.....	6
EASO / L'impact du COVID-19 sur les demandes d'asile.....	6
EASO / Rapport d'information sur la situation sécuritaire en Syrie.....	7
EASO / Recommandations sur les entretiens de demande d'asile à distance.....	7
EASO / Reprise des activités à 100% dans les Etats membres.....	7
Institutions européennes.....	8
Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG / Nouvelles lignes directrices sur la protection du travail des ONG soutenant les réfugiés et autres migrants.....	8
Commissaire aux droits de l'Homme / Le nouveau pacte de l'UE sur la migration et l'asile doit s'appuyer fermement sur les droits de l'Homme, une solidarité effective et le partage des responsabilités.....	8
Cour européenne des droits de l'Homme / Guide sur la jurisprudence de la CEDH.....	8
Organisations des Nations unies.....	9
COVID-19.....	9
OIM / L'agence craint une instrumentalisation de la crise contre les migrants.....	9
ONUDC-OMS-Programme VIDH-HCDH / Demande de mesures de santé publique appropriées pour les prisonniers et résidents de lieux fermés.....	9
Réseau des Nations unies sur la migration / Demande de suspension des retours forcés des migrants dans le contexte du COVID-19.....	10
HCR - OMS / Les deux agences unissent leurs efforts pour améliorer les services de santé au bénéfice des réfugiés, des déplacés internes et des apatrides.....	10
HCR / L'aide à la santé mentale doit être une priorité dans la réponse à la pandémie de COVID-19.....	10
BCAH – HCR – Unicef – FNUAP – PAM – OMS – OIM / Alerte sur le danger de la poursuite du conflit et la pandémie de COVID-19 pour la population en Libye.....	11

HCR / Recommandations pour inclure les apatrides dans les réponses au COVID-19	11
Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d’esclavage / Impact du COVID-19 sur l’esclavage moderne	12
ONUDC / Risques accrus pour les victimes de la traite des êtres humains	12
Experts ONU / Covid-19 : les Etats doivent protéger les droits des migrants	12
ONU / Covid-19 : l’ONU demande un moratoire sur les renvois de migrants en Libye	13
Autres actualités	14
UNICEF / Nombre record d’enfants déplacées par des crises et des conflits en 2019	14
HCR / Commentaires de la Haut-Commissaire assistante du HCR en charge de la protection internationale sur les opérations de recherche et sauvetage en Méditerranée centrale	14
HCR / Nouvelles lignes directrices sur la perte et la privation de la nationalité	14
HCR – OIM / Les deux agences exhortent les Etats européens à autoriser le débarquement de migrants et de réfugiés secourus en mer et qui se trouvent à bord des navires Captain Morgan	15
HCR / Données sur les arrivées et populations déplacées en Europe – Avril 2020	15
Organisations de la société civile	15
Réseau européen sur l’apatridie / Publication sur l’enregistrement des naissances et la prévention de l’apatridie en Europe	15
CEPS / Rapport sur les 20 ans du programme de Tampere	15
France terre d’asile / Les enfants dans la demande d’asile	16
Border Violence Monitoring Network / Rapport sur les violences sur la route des Balkans liées à la crise COVID-19	16
ECRE / Note d’informations sur l’impact du COVID-19 en Europe	16
Focus nationaux	16
Hongrie / Fermeture des camps de migrants dans les zones de transit	16
Angleterre / 80 migrants traversent la Manche	16
Grèce / La France va accueillir 750 migrants de Grèce, donc 350 mineurs non accompagnés	17

Institutions de l’UE

COVID-19

Retrouvez l’ensemble des déclarations et des mesures prises par les institutions de l’UE concernant le COVID-19 sur les liens suivants :

Conseil de l’UE et Conseil européen : <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/covid-19-coronavirus-outbreak/>

Parlement européen : <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/priorities/reponse-de-l-ue-face-au-coronavirus>

Commission européenne : https://ec.europa.eu/info/live-work-travel-eu/health/coronavirus-response/public-health_fr#health-crisis-management

Conseil de l'UE / Déclaration sur les droits de l'Homme au temps du COVID-19

Josep Borell, Haut représentant de l'UE pour les affaires étrangères a rappelé dans cette déclaration que le respect de l'ensemble des droits de l'Homme doit rester au cœur de la lutte contre la pandémie et du soutien à la relance mondiale.

« La pandémie et ses conséquences socio-économiques ont des effets disproportionnés sur les droits des femmes, des enfants et des personnes âgées, ainsi que sur toutes les personnes en situation de vulnérabilité, y compris les réfugiés, les migrants et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, et elles creusent les inégalités préexistantes. »

L'Union européenne réaffirme la nécessité d'accorder une attention particulière à l'incidence croissante de la pandémie sur l'ensemble des droits de l'homme, sur la démocratie et sur l'état de droit. En situation d'urgence, le droit international dans le domaine des droits de l'homme permet aux États de limiter certains de ces droits, pour autant que les mesures soient nécessaires, proportionnées, temporaires et non discriminatoires. »

Pour plus d'informations

Communiqué : <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2020/05/05/declaration-by-the-high-representative-josep-borrell-on-behalf-of-eu-on-human-rights-in-the-times-of-the-coronavirus-pandemic/>

Commission européenne / la Commission invite les États membres à prolonger jusqu'au 15 juin la restriction des déplacements non essentiels vers l'UE

La Commission a invité les États membres de l'espace Schengen et les pays associés à l'espace Schengen à prolonger la restriction temporaire des déplacements non essentiels vers l'UE de 30 jours supplémentaires, jusqu'au 15 juin. Alors que certains États membres de l'UE et certains pays associés à l'espace Schengen procèdent à de premiers assouplissements des mesures de lutte contre la propagation de la pandémie, la situation demeure fragile en Europe et dans le monde. Le maintien des mesures aux frontières extérieures s'impose donc afin de réduire le risque de propagation de la maladie par les déplacements au sein de l'UE. La levée des restrictions en matière de déplacements devrait être progressive: comme souligné dans la feuille de route européenne commune sur la levée des mesures de confinement, les contrôles aux frontières intérieures devront être arrêtés de manière progressive et coordonnée avant que les restrictions aux frontières extérieures soient assouplies, dans une seconde phase.

Pour plus d'informations

Communiqué : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_823

Parlement européen / Débat sur les politiques Schengen, de migration et d'asile en temps de COVID-19

Les députés ont débattu le 7 mai en commission des libertés civiles jeudi après-midi, les députés tenteront d'y voir plus clair sur les projets de la Commission visant à garantir une levée coordonnée des contrôles temporaires aux frontières intérieures, réintroduits à cause de la pandémie de COVID-19.

La proposition très attendue sur un nouveau pacte sur la migration et l'asile sera aussi débattue avec Ylva Johansson, ainsi que la situation des migrants et des réfugiés aux frontières extérieures de l'UE et sur les principales routes migratoires. Les députés examineront également la situation générale en termes de sécurité dans l'UE en cette période de pandémie.

Pour plus d'informations

Autres actualités

Commission européenne / Proposition amendée du cadre financier pluriannuel de l'UE

La Commission européenne a présenté le 27 mai sa proposition de plan de relance dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19. Elle propose de :

- Créer un nouvel instrument de relance « Next Generation EU », doté de 750 milliards d'euros
- Renforcer le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) européen 2021-2027
- Ajuster le programme de travail 2020 de l'UE

Avec le *Next Generation EU*, le CFP 2021-2027 s'élèvera à 1 850 milliards d'euros. Ce nouvel instrument de relance est temporaire et permettra de renforcer le budget européen via les différents programmes de financement européens. Tous les fonds mobilisés par l'intermédiaire de l'instrument *Next Generation EU* et du nouveau budget de l'Union seront acheminés dans le cadre de programmes de l'Union. Les fonds seront investis selon trois piliers, à hauteur de 500 milliards d'euros sous forme de subventions et de 250 milliards d'euros sous forme de prêts aux États membres :

- > Premier pilier : soutien aux États membres dans le domaine de l'investissement et des réformes
- > Deuxième pilier : relancer l'économie de l'Union en stimulant l'investissement privé
- > Troisième pilier : les enseignements à tirer de la crise

Les fonds destinés à *Next Generation EU* seront mobilisés grâce à un relèvement temporaire du plafond des ressources propres à 2 % du revenu national brut de l'Union. Cela permettra à la Commission d'utiliser sa note de crédit très solide pour emprunter 750 milliards d'euros sur les marchés financiers en faveur de cet instrument. Les fonds mobilisés devront être remboursés par l'intermédiaire des futurs budgets de l'Union – pas avant 2028 et pas après 2058. Pour que cela puisse se faire d'une manière équitable et partagée, la Commission proposera un certain nombre de nouvelles ressources propres.

Outre les trois piliers de dépenses par l'intermédiaire de l'instrument pour la relance, la Commission propose également de renforcer un certain nombre d'autres programmes dans le budget de l'Union, incluant le fonds asile et migration, et le fonds pour la gestion intégrée des frontières.

Ces propositions s'ajoutent aux trois aides destinées aux travailleurs, petites entreprises et économies des États membres décidées par le Conseil européen le 23 avril 2020 pour un montant de 540 milliards d'euros. Au total, l'UE débloquera donc 1 290 milliards d'euros d'aides exceptionnelles pour soutenir les États membres.

La Commission européenne invite le Conseil européen et les co-législateurs à examiner rapidement ces propositions, en vue de parvenir à un accord politique au sein du Conseil européen d'ici juillet 2020.

La Commission collaborera ensuite étroitement avec le Parlement européen et le Conseil sur le futur cadre à long terme et aux programmes sectoriels qui l'accompagnent. L'achèvement de ces travaux au début de l'automne signifierait que le nouveau budget à long terme pourrait être totalement opérationnel et servir de moteur à la relance de l'Europe le 1er janvier 2021.

Pour plus d'informations

Communiqué : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_940

Parlement européen / Position du Parlement européen sur le plan de relance de la Commission européenne

Les six membres de l'équipe de négociation du CFP et des ressources propres ont commenté les propositions de la Commission européenne pour un cadre financier pluriannuel (CFP) révisé et un plan de relance présentées mercredi en session plénière extraordinaire.

Selon ces députés, les propositions de la Commission sont une étape importante. Ils regrettent toutefois que la Commission ait réduit sa proposition initiale de CFP, s'éloignant ainsi davantage de celle du Parlement et se rapprochant de la proposition présentée par le Président du Conseil européen en février dernier. Une fois la phase de relance passée, cela pourrait déboucher sur un budget affaibli qui empêcherait l'UE d'investir dans son avenir commun (notamment le climat et la transformation numérique), la rendant plus vulnérable à de nouvelles crises.

Le Parlement partage la vision selon laquelle le plan de relance doit s'inscrire dans le CFP et s'intégrer dans un système de ressources propres réformé. Mais il serait contre-productif d'échanger le long terme contre le court terme: la stratégie de relance ne doit pas être financée au détriment du CFP de base et de ses objectifs plus larges, que l'épidémie de COVID-19 a rendus plus pertinents que jamais. Par ailleurs, tout nouvel outil budgétaire doit garantir la participation du PE et la méthode communautaire pour renforcer le contrôle démocratique, la transparence et la responsabilité.

Ils ont également exprimé des craintes quant à la dette futures et à la manière dont elle sera remboursés à l'avenir. Le Parlement est d'accord avec l'approche générale selon laquelle les remboursements à long terme des prêts devraient être refinancés par de nouvelles et véritables ressources propres afin d'utiliser des moyens européens, plutôt que toujours plus de moyens nationaux, pour financer nos besoins et éviter ainsi une nouvelle ligne de démarcation entre les contributeurs nets et les bénéficiaires nets. Ils regrettent toutefois que la Commission propose uniquement un ensemble de sources de recettes possibles au lieu de présenter des initiatives législatives concrètes pour un panier de nouvelles ressources propres, qui ont été demandées par le Parlement et qui auraient également des avantages économiques et politiques immédiats à partir de 2021. Le Parlement rappelle que son approbation est conditionnée à l'introduction d'un panier de nouvelles ressources propres sans plus attendre.

Le Parlement doit donner son approbation à tout nouveau CFP et est prêt à le faire si l'accord final inclut ses principales priorités et prévoit réellement la participation du Parlement. Les députés invitent le Conseil à travailler de manière constructive avec le Parlement en vue d'améliorer les propositions de la Commission.

En l'absence d'accord avant la fin de l'année, les plafonds de 2020 seraient automatiquement prolongés. C'est pourquoi le Parlement a formellement demandé à la Commission de présenter un plan d'urgence pour le CFP afin d'éviter tout risque de discontinuité ou de prolongation désordonnée. Un plan d'urgence basé sur les plafonds de 2020 pourrait en effet constituer une meilleure base pour la relance de l'Union européenne qu'un CFP tardif et inadéquat.

Pour plus d'informations

Communiqué : <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20200526IPR79824/le-plan-de-relance-est-crucial-mais-ne-doit-pas-etre-au-detriment-du-long-terme>

Agences et organes de l'UE

FRA / Guide sur la relocalisation des mineurs non accompagnés

Dans le cadre du plan de relocalisation de mineurs non accompagnés depuis les *hotspots* en Grèce vers d'autres Etats membres, l'Agence européenne pour les droits fondamentaux publie un rapport sur les bonnes pratiques et les enjeux relatifs à la mise en œuvre de ces programmes depuis 2015. Il se concentre sur les étapes clés de la procédure de relocalisation depuis l'identification du mineur à son intégration dans l'Etat membre d'accueil.

Pour plus d'informations

Rapport : <https://fra.europa.eu/en/publication/2020/relocation-unaccompanied-children>

FRA / Bulletin trimestriel sur l'asile et la migration 2020 – n°1

L'Agence européenne pour les droits fondamentaux a publié son premier bulletin sur l'asile et la migration de l'année. Il passe en revue les problématiques d'accueil et de prise en charge des demandes d'asile et des réfugiés, en particulier dans le cadre du COVID-19.

Pour plus d'informations

Bulletin : <https://fra.europa.eu/en/news/2020/covid-19-puts-asylum-seekers-higher-risk-conditions-camps-deteriorate-and-asylum>

Frontex / Le nombre de détections aux frontières extérieures au plus bas depuis 2009

Frontex publie son communiqué mensuel sur les détections de franchissements irréguliers des frontières extérieures européennes. L'agence souligne que ce chiffre est à son plus bas niveau depuis 2009 avec environ 900 détections, alors qu'il était de 26 650 pour les quatre premiers mois de l'année 2020.

Pour plus d'informations

Communiqué : <https://frontex.europa.eu/media-centre/news-release/situation-at-eu-external-borders-in-april-detections-lowest-since-2009-mJE5Uv>

EASO / Facilitation de la relocalisation des mineurs non accompagnés depuis le Grèce

A l'occasion de la relocalisation des mineurs non accompagnés depuis la Grèce, l'EASO souligne le rôle du bureau dans l'évaluation de l'intérêt supérieur de l'enfant et la mise en relation entre les profils des mineurs et les places proposées par les Etats. En coordination avec les Etats, l'EASO a adapté ses méthodes de travail pour garantir la sécurité du personnel, des demandeurs d'asile au regard des circonstances sanitaires exceptionnelles.

Pour plus d'informations

Communiqué : <https://www.easo.europa.eu/news-events/easo-facilitating-relocation-unaccompanied-minors-greece>

EASO / L'impact du COVID-19 sur les demandes d'asile

Dans une publication spéciale, l'EASO (Bureau européen d'appui en matière d'asile) s'interroge sur l'impact du COVID-19 sur les demandes d'asile à moyen/long terme. Un premier communiqué de l'Agence européenne en avril 2020 alertait sur la baisse importante du nombre de demandeurs d'asile au mois de mars de 43%, alors que les deux premiers mois de l'année 2020 ont enregistré une hausse de demande d'asile de 14% par rapport

à la même période en 2019. Le nombre de demandes d'asile en mars 2020 (34 737) est le plus faible enregistré depuis début 2014. Selon l'EASO, les mesures de restrictions imposées dans le cadre de la crise sanitaire et l'accès restreint à la procédure d'asile sont à l'origine de cette baisse importante.

Ce rapport spécial de l'EASO interroge l'impact du virus dans les pays à moyen et faible revenus en tant que principaux pays d'origine des demandeurs d'asile en UE, et la capacité de ces pays à lutter contre cette épidémie. Selon l'Index de risque épidémique mondial du centre de recherche européen, les 29 premiers pays d'origine des demandeurs d'asile sont exposés à un niveau moyen à élevé de vulnérabilité et souffrent d'un manque de capacités de réaction à la crise sanitaire. C'est particulièrement le cas pour l'Afghanistan, le Bangladesh, la République démocratique du Congo, l'Erythrée, la Somalie, et la Syrie.

Pour plus d'informations

Communiqué et rapport : <https://www.easo.europa.eu/news-events/easo-cautions-covid-19-could-result-increased-asylum-related-migration>

EASO / Rapport d'information sur la situation sécuritaire en Syrie

L'EASO publié une mise à jour du rapport d'information sur la situation sécuritaire en Syrie, en particulier pour la population civile. Il fournit des informations sur la situation globale des conflits armés en Syrie, sur les principaux acteurs du conflit, et de la situation sécuritaire au niveau régional.

Pour plus d'informations

Communiqué et rapport : <https://www.easo.europa.eu/news-events/easo-publishes-coi-report-syria-security-situation-2020>

EASO / Recommandations sur les entretiens de demande d'asile à distance

L'EASO a publié de nouvelles recommandations sur la mise en place et la conduite d'entretiens de demande d'asile à distance. Elles font suite aux lignes directrices publiées par la Commission européenne sur les règles en matière d'asile dans le contexte de la crise sanitaire, qui prévoit notamment « *la flexibilité des entretiens qui peuvent être conduits avec des arrangements spécifiques notamment à distance* ».

Ce nouveau document a pour objectif de guider les Etats membres dans le contexte de la crise sanitaire et se base sur des bonnes pratiques nationales observées en Europe et les outils existants de l'EASO. Le guide inclut des garanties procédure que les autorités de l'asile peuvent prendre en compte lors de la préparation et la conduite d'entretiens à distance incluant des arrangements techniques, de sécurité et de confidentialité. Il couvre également les enjeux légaux, de vulnérabilité et de qualité. L'objectif que de s'assurer que ces entretiens à distance soient menés au regard de standards de qualité élevé dans l'intérêt supérieur des demandeurs.

Pour plus d'informations

Communiqué et rapport : <https://www.easo.europa.eu/news-events/covid-19-recommendation-remote-interviews-asylum-applicants>

EASO / Reprise des activités à 100% dans les Etats membres

Dans un communiqué, l'EASO a indiqué avoir reprise l'ensemble de ses activités dans les Etats membres après une suspension temporaire de certains activités opérationnelles à Chypre, en Grèce, en Italie et à Malte.

Pour plus d'informations

Communiqué : <https://easo.europa.eu/news-events/easo-resuming-full-operational-activities-member-states>

Institutions européennes

Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG / Nouvelles lignes directrices sur la protection du travail des ONG soutenant les réfugiés et autres migrants

Le Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG a adopté des Lignes directrices sur la protection du travail des ONG soutenant les réfugiés et autres migrants. Ces lignes directrices ont été élaborées pour aider les États membres du Conseil de l'Europe, l'Union Européenne et les organisations internationales à garantir, lorsqu'ils prennent des mesures contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants et répondent à la présence de réfugiés et d'autres migrants, que leurs lois, politiques et les pratiques sont conformes aux normes relatives au traitement des organisations non gouvernementales et à la protection et la promotion de l'espace de la société civile en Europe.

Pour plus d'informations

Communiqué : https://www.coe.int/fr/web/ingo/newsroom/-/asset_publisher/BR9aikJBXnwX/content/new-guidelines-on-protecting-ngo-work-in-support-of-refugees-and-other-migrants

Commissaire aux droits de l'Homme / Le nouveau pacte de l'UE sur la migration et l'asile doit s'appuyer fermement sur les droits de l'Homme, une solidarité effective et le partage des responsabilités

La Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe a rendu publique aujourd'hui une lettre adressée à M. Schinas, Vice-Président de la Commission européenne, et à Mme Johansson, Commissaire aux affaires intérieures, dans laquelle elle attire leur attention sur d'importantes questions de droits de l'homme concernant la protection des droits des migrants, y compris des réfugiés et des demandeurs d'asile, dans les États membres de l'UE et dans son voisinage immédiat. Ces considérations devraient être prises en compte lors de l'élaboration du nouveau pacte de l'UE sur la migration et l'asile.

La Commissaire aux droits de l'homme souligne que « toute action en matière d'asile et de migration doit s'appuyer fermement sur les droits de l'homme, une solidarité effective et le partage des responsabilités. » Les observations de la Commissaire aux droits de l'homme s'articulent autour de sept thèmes : les urgences en matière d'accueil ; le sauvetage de vies en mer ; la solidarité ; la coopération avec des pays tiers dans le domaine migratoire ; la protection des droits aux frontières ; la rétention des migrants ; et la nécessité de défendre la société civile.

Pour plus d'informations

Communiqué : https://www.coe.int/en/web/commissioner/view/-/asset_publisher/ugj3i6qSEkhZ/content/new-eu-pact-on-migration-and-asylum-should-be-firmly-underpinned-by-human-rights-effective-solidarity-and-responsibility-sharing?_101_INSTANCE_ugj3i6qSEkhZ_languageId=fr_FR

Cour européenne des droits de l'Homme / Guide sur la jurisprudence de la CEDH

Le présent guide fait partie de la série des Guides sur la jurisprudence publiés par la Cour européenne des droits de l'homme dans le but d'informer les praticiens du droit sur les arrêts et décisions fondamentaux rendus par elle. Il analyse et résume la jurisprudence relative à plusieurs dispositions de la Convention

européenne des droits de l'homme applicables en matière d'immigration, et doit être lu à la lumière des guides sur la jurisprudence relative aux différents articles, auxquels il renvoie systématiquement.

Pour plus d'informations

Rapport : https://www.echr.coe.int/Documents/Guide_Immigration_FRA.pdf

Organisations des Nations unies

COVID-19

OIM / L'agence craint une instrumentalisation de la crise contre les migrants

La propagande anti-migrants se nourrit des angoisses suscitées par la pandémie du Covid-19 et risque de polariser davantage la question migratoire après la pandémie, a affirmé M. Vitorino. « Et c'est un de nos soucis, mais ça nous (encourage) à tenir bon, à tenir notre cap, comme nous l'avons toujours tenu », a-t-il souligné.

Autre préoccupation relevée par le chef de l'OIM : les « exigences accrues en matière de santé pour l'immigration » après cette pandémie. Les systèmes d'identification de problèmes sanitaires seront probablement étendus. « Dans plusieurs Etats dans le monde, nous avons déjà un système d'identification sanitaire des migrants (« screening »), surtout pour la malaria, la tuberculose ou le VIH/Sida », a rappelé le Directeur général, qui anticipe déjà d'autres « exigences accrues en matière de contrôle sanitaire pour l'immigration régulière ».

Plus largement, M. Vitorino appelle les Etats à ne pas oublier les migrants dans leur réponse à la pandémie. L'OIM réitère son inquiétude pour le sort de plusieurs milliers de migrants bloqués par le Covid-19 aux frontières et qui n'ont souvent pas accès aux soins. Certains tentaient de rentrer dans leurs pays d'origine et d'autres étaient en transit vers leurs pays de destination. Pour l'OIM, il est important que les gouvernements autorisent un accès humanitaire et à la santé.

Pour plus d'informations

Communiqué : <https://news.un.org/fr/story/2020/05/1068332>

ONUDDC-OMS-Programme VIDH-HCDH / Demande de mesures de santé publique appropriées pour les prisonniers et résidents de lieux fermés

Les chefs de quatre agences onusiennes ont prié instamment les dirigeants politiques à prendre toutes les mesures de santé publique appropriées à l'égard de la population carcérale et celle des autres lieux fermés. Le texte souligne la nécessité de minimiser l'apparition de la maladie dans ces milieux et de garantir que des mesures préventives adéquates sont en place pour assurer une approche tenant compte des sexospécificités et prévenir les grandes épidémies de Covid-19.

La déclaration met notamment l'accent sur l'obligation pour les États de maintenir des conditions de vie et de travail décentes ainsi que l'accès gratuit aux services de santé nécessaires. Il ne doit y avoir aucune discrimination fondée sur le statut juridique ou tout autre statut des personnes privées de liberté. Par ailleurs, dans leurs réponses à la Covid-19 en milieu fermé, les États doivent respecter les droits de l'homme des personnes privées de liberté. Les restrictions qui peuvent être imposées doivent être nécessaires, fondées sur des preuves, proportionnées et non arbitraires.

Pour plus d'informations

Communiqué : <https://news.un.org/fr/story/2020/05/1068762>

Réseau des Nations unies sur la migration / Demande de suspension des retours forcés des migrants dans le contexte du COVID-19

Le Réseau des Nations Unies sur les migrations est préoccupé par les informations selon lesquelles des États de nombreuses régions utilisent le retour forcé de migrants comme mesure en réponse à COVID-19. Le Réseau appelle les États à suspendre les retours forcés pendant la pandémie, afin de protéger la santé des migrants et des communautés, et de défendre les droits humains de tous les migrants, quel que soit leur statut. Il n'est pas possible de lutter avec succès contre la pandémie sans respecter les droits de l'homme.

Lorsque des fermetures temporaires de frontières et des restrictions de mouvement sont jugées nécessaires pour empêcher la transmission du COVID-19, elles doivent être mises en œuvre d'une manière non discriminatoire et proportionnée à la réalisation de l'objectif de santé publique poursuivi. Ces fermetures devraient intégrer des protocoles et des processus de santé pour garantir à tout moment les droits fondamentaux.

Pour plus d'informations

Communiqué : https://migrationnetwork.un.org/sites/default/files/network_statement_forced_returns_-_13_may_2020.pdf

HCR - OMS / Les deux agences unissent leurs efforts pour améliorer les services de santé au bénéfice des réfugiés, des déplacés internes et des apatrides

L'OM et le HCR ont signé le 21 mai 2020 un nouvel accord visant à renforcer et à faire progresser les services de santé publique pour les millions de personnes déracinées à travers le monde. Cet accord actualise et étend un accord déjà existant et datant de 1997 entre les deux organisations. Aujourd'hui, les deux organisations travaillent côte à côte pour freiner la propagation de la pandémie de Covid-19 et faire en sorte que les personnes déracinées puissent accéder aux services de santé dont elles ont besoin, pour se protéger dans le cadre de la crise de Covid-19 et d'autres problèmes de santé.

Pour plus d'informations

Communiqué : <https://www.unhcr.org/fr/news/press/2020/5/5ec77beca/loms-hcr-unissent-efforts-ameliorer-services-sante-benefice-refugies-deplaces.html>

HCR / L'aide à la santé mentale doit être une priorité dans la réponse à la pandémie de COVID-19

Les conséquences de la pandémie de Covid-19 ont des effets délétères sur la santé mentale des réfugiés, des déplacés et des apatrides a alerté le HCR. « On nous rapporte actuellement une augmentation des problèmes de santé mentale et des besoins des déplacés dans ce domaine. La peur de la contamination, le confinement, les mesures d'isolement, la stigmatisation, la discrimination, la perte des moyens d'existence et l'incertitude face à l'avenir constituent tous des facteurs aggravants » a déclaré le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés Filippo Grandi.

Les réfugiés qui avaient trouvé un soutien psycho-social dans les échanges communautaires, les rassemblements sociaux ou l'observation de rites religieux ont vu leur aptitude à affronter la détresse intérieure amoindrie par les mesures de distanciation physique et les restrictions de mouvement. Par ailleurs, du fait que les conséquences de la pandémie déclenchent ou aggravent des troubles mentaux préexistants, les mesures prises pour enrayer la propagation du coronavirus pèsent elles aussi sur l'offre d'assistance. Les services d'aide et de soutien en santé mentale sont plus difficiles à assurer dans le cadre du confinement et des restrictions de voyage, les effectifs sont parfois réduits, les réfugiés sont souvent dans l'impossibilité de se déplacer pour aller chercher de l'aide et un grand nombre d'activités de groupe ont été annulées.

Afin d'assurer la continuité des services de santé mentale et de soutien psycho-social pour les réfugiés et les déplacés, le HCR intensifie son action et adapte ses modalités d'intervention dans toutes les situations possibles. Certains services de santé mentale sont désormais dispensés à distance, notamment au moyen de centres d'appels téléphoniques multilingues ou de consultations en ligne. Les personnes présentant des troubles mentaux graves et complexes sont prises en charge à distance ou directement dans le respect des conditions de sécurité, y compris au moyen de visites à domicile. Des dispositions ont également été prises pour s'assurer que les personnes médicamenteuses puissent poursuivre leur traitement pendant le confinement.

S'associant à l'appel à l'action du système des Nations Unies, le HCR réitère son appel à l'aide d'urgence pour garantir la disponibilité et la poursuite des services de santé mentale et de soutien psychosocial pour les réfugiés et les déplacés. Ils doivent être considérés comme des services essentiels devant faire partie des plans nationaux de réponse au Covid-19.

Pour plus d'informations

Communiqué : <https://www.unhcr.org/fr/news/press/2020/5/5ec3defda/hcr-laide-sante-mentale-etre-priorite-reponse-pandemie-covid-19.html>

BCAH – HCR – Unicef – FNUAP – PAM – OMS – OIM / Alerte sur le danger de la poursuite du conflit et la pandémie de COVID-19 pour la population en Libye

Le conflit et la pandémie de Covid-19 représentent des menaces importantes pour les habitants de la Libye. La santé et la sécurité de toute la population du pays sont menacées. Près de 400 000 Libyens ont été déplacés depuis le début du conflit il y a neuf ans - dont la moitié environ au cours de l'année écoulée, depuis le début de l'attaque sur la capitale, Tripoli.

Malgré les appels répétés en faveur d'un cessez-le-feu, notamment par le Secrétaire général des Nations Unies, les hostilités se poursuivent sans interruption, entravant ainsi l'accès et la distribution d'une assistance humanitaire essentielle. En mars 2020, les partenaires humanitaires ont fait état d'un total de 851 entraves à l'accès du personnel et du matériel humanitaires à l'intérieur et à destination de la Libye.

La situation est particulièrement alarmante pour de nombreux réfugiés et migrants. Depuis le début de cette année, plus de 3200 personnes ont été interceptées en mer et renvoyées en Libye. Nombre d'entre elles se retrouvent dans l'un des onze centres de détention officiels. D'autres sont emmenées dans des installations ou des centres de détention non officiels auxquels la communauté humanitaire n'a pas accès. Les Nations Unies ont répété à plusieurs reprises que la Libye n'est pas un port sûr et que les personnes secourues en mer ne doivent pas être renvoyées en détention arbitraire.

Pour plus d'informations

Communiqué : <https://www.unhcr.org/fr/news/stories/2020/5/5ebcee2ca/agences-lonu-alertent-danger-representent-poursuite-conflit-pandemie-covid.html>

HCR / Recommandations pour inclure les apatrides dans les réponses au COVID-19

Le HCR exhorte les gouvernements à travers le monde entier à prêter attention d'urgence à la situation critique de millions d'apatrides et à suivre une série de recommandations publiées ce jour par le HCR pour assurer leur prise en charge dans les programmes de prévention et de lutte contre le Covid-19.

Dépourvus de citoyenneté, les apatrides n'ont souvent pas accès aux services essentiels, y compris aux soins de santé, et peuvent aujourd'hui être également empêchés ou confrontés à des obstacles pour accéder aux tests et aux traitements contre le coronavirus. D'autres peuvent s'abstenir d'accéder aux services essentiels, de peur que leur statut juridique ne les expose à un risque de détention ou d'expulsion.

Un nombre considérable d'apatrides sont également maintenus en détention prolongée avant l'expulsion, au motif qu'ils ne sont pas considérés comme des résidents légaux et qu'il n'y a aucun pays vers lequel les expulser. En plus de constituer une violation de leur droit à la liberté, ils sont aujourd'hui confrontés à la perspective d'un risque accru de contamination, car les médecins et les associations médicales du monde entier ont exprimé leurs inquiétudes sur la possibilité de propagation du Covid-19 dans les centres de détention.

Pour plus d'informations

Note : <https://www.refworld.org/docid/5eb2a72f4.html>

Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage / Impact du COVID-19 sur l'esclavage moderne

Face à l'urgence sanitaire actuelle, le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage a exhorté les États à identifier ceux qui courent le plus grand risque de dériver vers des emplois d'exploitation et à renforcer leur protection par des garanties politiques. Les graves conséquences socio-économiques du Covid-19 risquent d'aggraver le fléau de l'esclavage moderne, qui touchait déjà plus de 40 millions de personnes avant la pandémie mondiale, a mis en garde, ce mardi à Genève, un expert indépendant de l'ONU. Selon lui, la fermeture d'entreprises liée en raison des mesures de confinement a entraîné une augmentation du chômage dans la plupart des régions du monde.

Pour plus d'informations

Communiqué : <https://news.un.org/fr/story/2020/05/1068112>

ONUSC / Risques accrus pour les victimes de la traite des êtres humains

Les mesures visant à freiner la propagation du coronavirus exposent les victimes de la traite des êtres humains à une nouvelle exploitation et limitent leur accès aux services essentiels, a mis en garde mercredi l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUSC).¹ Le confinement, les restrictions de voyage, les limitations de travail et les réductions de ressources ont un impact négatif et souvent dangereux sur la vie de ces personnes déjà vulnérables. Certaines victimes qui ont été sauvées de la captivité ne peuvent pas rentrer chez elles car les frontières sont fermées en raison de la pandémie. D'autres font face à des retards dans les procédures judiciaires et à une réduction du soutien et de la protection dont elles dépendent, tandis que certaines risquent d'être davantage maltraitées ou négligées par leurs ravisseurs.

Des partenaires travaillant avec l'ONUSC signalent que davantage d'enfants sont contraints de descendre dans la rue à la recherche de nourriture et de revenus, ce qui augmente leur risque d'exploitation. Les fermetures d'écoles ont non seulement interrompu l'accès à l'éducation, mais aussi dans certains cas à la principale source d'abris et de nourriture.

Pour plus d'informations

Communiqué : <https://news.un.org/fr/story/2020/05/1068272>

Experts ONU / Covid-19 : les Etats doivent protéger les droits des migrants

« Les droits des travailleurs migrants dans le monde, en particulier ceux des secteurs essentiels, doivent être garantis et des mesures doivent être prises pour protéger leur santé », ont déclaré mardi Can Üner, Président

¹ ONU, Covid-19 : l'ONU met en garde contre les risques accrus pour les victimes de la traite des êtres humains, 6 mai 2020, <https://bit.ly/2WzVmgQ>

du Comité des Nations Unies sur les travailleurs migrants, et Felipe González Morales, Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits humains des migrants.

Dans leurs 17 lignes directrices publiées à l'intention des gouvernements, les experts exhortent les États à garantir les droits et la continuité des procédures pour les personnes ayant besoin d'une protection internationale, y compris l'accès à leur territoire, et les exhortent à poursuivre les opérations de recherche et de sauvetage des personnes en détresse en mer.

Le Comité des Nations Unies et le Rapporteur spécial ont appelé les gouvernements du monde entier « à intégrer les travailleurs migrants dans les plans et politiques nationaux de prévention et d'intervention lié à la Covid-19, qui tiennent compte du genre, de l'âge et de la diversité et respectent leur droit à la santé ».

Les experts estiment que les gouvernements doivent mettre en place des mécanismes pour réexaminer le recours à la rétention des migrants en vue de réduire leur détention au niveau le plus bas possible. Ils appellent également les États à libérer immédiatement les familles avec enfants et les enfants non accompagnés ou séparés des centres de détention pour migrants et de les diriger vers des alternatives d'hébergement non privatives de liberté et reposant sur les communautés avec un plein accès aux droits et aux services.

Pour plus d'informations

Communiqué : <https://news.un.org/fr/story/2020/05/1069572>

ONU / Covid-19 : l'ONU demande un moratoire sur les renvois de migrants en Libye

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme demande un moratoire sur toutes les interceptions et les retours de migrants en Libye. « Conformément à nos lignes directrices récemment publiées sur le Covid-19 et les migrants, nous réitérons que les États doivent toujours respecter leurs obligations en vertu du droit international des droits de l'homme et des réfugiés », a déclaré Rupert Colville, porte-parole du Haut-Commissariat lors d'une conférence de presse ce vendredi à Genève. « Depuis le 9 avril, l'Italie et Malte ont déclaré leurs ports 'peu sûrs' pour le débarquement en raison du Covid-19 », a regretté M. Colville. Pourtant selon le Haut-Commissariat, les départs de Libye ont déjà quadruplé au cours des trois premiers mois de cette année par rapport à la même période en 2019.

De plus, les services de la Haut-Commissaire font état d'allégations sur « des appels de détresse restés sans réponse ou ont été ignorés » et qui ont été adressés aux centres de coordination du sauvetage maritime concernés. Pendant ce temps, les garde-côtes libyens continuent de renvoyer les navires sur ses côtes et de placer les migrants interceptés dans des centres de détention arbitraires où ils sont confrontés à des conditions horribles, notamment la torture et les mauvais traitements, la violence sexuelle, le manque de soins de santé et d'autres violations des droits de l'homme.

De façon générale, les navires de recherche et de sauvetage humanitaires, qui patrouillent habituellement dans la zone centrale de la Méditerranée, sont empêchés de venir en aide aux migrants en détresse. A la suite de l'immobilisation des navires Alan Kurdi et Aita Mari, il n'y a actuellement aucun bateau de recherche et de sauvetage humanitaire actif en Méditerranée centrale. « Il a également été allégué que des règlements et des mesures administratives sont utilisés pour entraver le travail des ONG humanitaires », a fait remarquer M. Colville.

Pour plus d'informations

Communiqué : <https://news.un.org/fr/story/2020/05/1068402>

Autres actualités

UNICEF / Nombre record d'enfants déplacées par des crises et des conflits en 2019

L'UNICEF estime qu'en 2019, près de 19 millions d'enfants vivaient déplacés dans leur propre pays en raison de conflits et de crises liées au climat. Notant qu'il s'agit là d'un chiffre record, le Fonds indique que ces enfants sont parmi les plus vulnérables aux effets directs et indirects du Covid-19 alors que celui-ci continue de se propager dans le monde entier. Le rapport, intitulé « Lost at Home », examine les risques et les défis auxquels sont confrontés les enfants déplacés à l'intérieur de leur propre pays, ainsi que les mesures urgentes à prendre pour les protéger.

Pour plus d'informations

Communiqué : <https://news.un.org/fr/story/2020/05/1068142>

HCR / Commentaires de la Haut-Commissaire assistante du HCR en charge de la protection internationale sur les opérations de recherche et sauvetage en Méditerranée centrale

Le HCR appelle à davantage de coordination, de solidarité et de partage des responsabilités face à l'augmentation des mouvements de réfugiés et de migrants en Méditerranée. En dépit des circonstances extrêmement difficiles auxquelles de nombreux pays sont aujourd'hui confrontés du fait du Covid-19, la protection des vies humaines et des droits fondamentaux doit demeurer au premier plan de la prise de décisions. Le sauvetage en mer est un impératif humanitaire et une obligation en droit international.

Étant donné la persistance du conflit en Libye, la détention systématique souvent dans des lieux surpeuplés et insalubres - des migrants et des demandeurs d'asile débarqués et d'autres violations des droits de l'homme, le HCR rappelle une nouvelle fois que personne ne doit être renvoyé en Libye après son sauvetage en mer. Les États européens riverains de la Méditerranée assument majoritairement la responsabilité des arrivées par mer. Ces quelques États qui autorisent régulièrement le débarquement de navires doivent pouvoir compter sur la solidarité prévisible d'autres États reposant sur un dispositif efficace et rapide de réinstallation ainsi que sur une aide pour les installations de réception.

Pour plus d'informations

Communiqué : <https://www.unhcr.org/fr-fr/news/press/2020/5/5eb50c35a/commentaires-gillian-triggs-haut-commissaire-assistante-hcr-charge-protection.html>

HCR / Nouvelles lignes directrices sur la perte et la privation de la nationalité

Le HCR, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, a publié ce jour de nouvelles lignes directrices sur la perte et la privation de la nationalité. Ces orientations ont pour objectif d'aider les gouvernements et les décideurs politiques à interpréter le droit international en la matière. Le droit à une nationalité étant largement reconnu comme un droit humain fondamental, le droit international interdit la privation arbitraire de la nationalité, y compris pour des raisons raciales, ethniques, religieuses ou politiques.

Ces lignes directrices contiennent des conseils d'interprétation de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie, l'un des deux principaux traités sur l'apatridie qui, avec la Convention de 1954 relative au statut des apatrides, définissent le cadre juridique permettant de prévenir l'apatridie et de protéger les personnes déjà apatrides. Elles énoncent également des orientations sur le droit international complémentaire des droits humains relatif à la privation de la nationalité.

Pour plus d'informations

Communiqué : <https://www.unhcr.org/fr/news/press/2020/5/5ec77916a/hcr-publie-nouvelles-lignes-directrices-perde-privation-nationalite.html>

HCR – OIM / Les deux agences exhortent les Etats européens à autoriser le débarquement de migrants et de réfugiés secourus en mer et qui se trouvent à bord des navires Captain Morgan

Le HCR et l'OIM exhortent Malte et les autres États européens à accélérer les efforts pour débarquer dans un port sûr les quelque 160 réfugiés et migrants secourus en mer et qui se trouvent encore à bord de deux navires Captain Morgan. Le HCR et l'OIM sont également vivement préoccupés par les informations selon lesquelles des États ignorent ou retardent les réponses aux appels de détresse, en particulier dans un contexte de forte diminution de la capacité des États et des ONG pour la recherche et le sauvetage en mer.

Pour plus d'informations

Communiqué : <https://www.unhcr.org/fr/news/press/2020/5/5ec77d8ba/hcr-loim-exhortent-etats-europeens-autoriser-debarquement-migrants-refugies.html>

Communiqué : <https://www.unhcr.org/fr/news/stories/2020/5/5ec2340fa/conflits-pandemie-font-courir-grand-nombre-personnes-risque-mourir-mer.html>

HCR / Données sur les arrivées et populations déplacées en Europe – Avril 2020

Cette note compile les données sur les arrivées de réfugiés en Europe et de la situation dans le sud-est de l'Europe.

Pour plus d'informations

Communication : <https://data2.unhcr.org/en/documents/download/76334>

Organisations de la société civile

Réseau européen sur l'apatridie / Publication sur l'enregistrement des naissances et la prévention de l'apatridie en Europe

Le réseau européen sur l'apatridie publie une note d'analyse sur l'enregistrement des naissances et la prévention de l'apatridie en Europe. Elle a été rédigée grâce aux données collectées par l'Index européen sur l'apatridie et compare 24 États européens.

Pour plus d'informations

Note : <https://index.statelessness.eu/news/new-index-thematic-briefing-birth-registration-and-prevention-statelessness-europe>

CEPS / Rapport sur les 20 ans du programme de Tampere

A l'occasion des 20 ans des Conclusions de Tampere, l'Institut universitaire européen publie un rapport sur l'évolution de la politique européenne en matière de liberté, sécurité et de justice, y compris les enjeux migratoires et d'asile.

Pour plus d'informations

Rapport : <https://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/66986/MPC-Tampere-Programme-final.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

France terre d'asile / Les enfants dans la demande d'asile

En France, près d'un demandeur d'asile sur cinq est un enfant. La majorité d'entre eux ont accompagné leurs parents, tandis que d'autres les ont rejoints ou sont nés dans le pays d'accueil. D'autres enfin arrivent seuls. Confrontés comme les adultes aux difficultés de la procédure d'asile et aux lacunes du dispositif d'accueil, quels sont les besoins spécifiques de ces enfants ? Que mettent en place les institutions et les associations pour y répondre ?

Pour plus d'informations

Communiqué : https://www.france-terre-asile.org/images/stories/publications/pdf/FTA_Lettre_asile_91_WEB.pdf

Border Violence Monitoring Network / Rapport sur les violences sur la route des Balkans liées à la crise COVID-19

Ce rapport compile des témoignages de migrants dans le cadre des mesures de restriction liées au COVID-19. Ils soulignent l'impact disproportionné de ces mesures sur les migrants vulnérables dans les camps et aux frontières.

Pour plus d'informations

Rapport : <https://www.borderviolence.eu/special-report-covid-19-and-border-violence-along-the-balkan-route/>

ECRE / Note d'informations sur l'impact du COVID-19 en Europe

ECRE a mis à jour sa note d'informations sur l'impact du COVID-19 en Europe.

Pour plus d'informations

Note : <https://www.ecre.org/information-sheet-28-may-2020-covid-19-measures-related-to-asylum-and-migration-across-europe/>

Focus nationaux

Hongrie / Fermeture des camps de migrants dans les zones de transit

Suite à l'arrêt de la Cour de justice de l'UE, la Hongrie a annoncé qu'elle allait fermer les camps de migrants dans ses zones de transit. Environ 300 personnes ont été libérées selon le Comité d'Helsinki hongrois.

Pour plus d'informations

Article : <https://www.infomigrants.net/fr/post/24906/justice-europeenne-la-hongrie-annonce-la-fermeture-de-ses-zones-de-transit>

Angleterre / 80 migrants traversent la Manche

Quatre-vingts migrants ont été interceptés dans la Manche à bord de six canots et d'un kayak, mardi 26 mai, et emmenés dans la ville anglaise de Douvres. Depuis début mai, près de 700 personnes ont débarqué au Royaume-Uni. Depuis plusieurs semaines, les traversées de la Manche se sont multipliées. On compte près de 700 migrants ayant réussi à rejoindre l'Angleterre à bord d'embarcations de fortune pour le seul mois de mai. Une hausse des départs qui inquiète Londres. D'après une enquête du quotidien The Guardian, le

ministère de l'Intérieur a lancé une opération baptisée "Sillath" qui consiste à expulser automatiquement vers la France tous les migrants arrivant par bateaux sur les côtes anglaises.

Pour plus d'informations

Article : <https://www.infomigrants.net/fr/post/25018/traversee-de-la-manche-80-migrants-arrivent-en-angleterre-en-une-seule-journee>

Grèce / La France va accueillir 750 migrants de Grèce, donc 350 mineurs non accompagnés

La France, qui s'était mis d'accord avec la Grèce en janvier sur la relocalisation de 400 demandeurs d'asile, va également prendre en charge 350 mineurs non accompagnés, ont précisé les autorités grecques. Le premier groupe de 50 mineurs devrait arriver sur le sol français en juillet.

Pour plus d'informations

Article : <https://www.infomigrants.net/fr/post/24976/la-france-va-accueillir-750-migrants-de-grece>
